



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2011

Délibération n° D20110601

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES
HALLES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'AFFERMAGE -
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT.

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 21 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION ET DE LA
SECURITE**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES
HALLES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'AFFERMAGE -
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT.**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après l'avis de la Commission de consultation des services publics locaux (CCSPL) du 5 mai 2011, le Conseil municipal, par délibération en date du 9 mai 2011, a adopté le principe de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation des Halles, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 6 ans. Il a également autorisé Madame le Maire à lancer la procédure de publicité et à mettre en œuvre celle relative à la désignation du futur délégataire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié respectivement au JOUE, au BOAMP et au Moniteur des Travaux Publics.

Sept sociétés ont présenté une candidature et 6 d'entre elles ont été admises par la commission de délégation de service public du 19 juillet 2011 à présenter une offre.

Seule la SEM des Halles a déposé une offre et la commission de DSP du 25 octobre 2011 s'est prononcée favorablement sur l'admission de la SEM des Halles à négocier.

Une négociation est intervenue alors, entre la SEM des Halles et la Ville, du 3 au 18 novembre 2011.

Un rapport sur le déroulement de ces négociations ainsi que le contrat et les annexes ont été établis et adressés, par le secrétariat général, 15 jours francs avant la séance du Conseil municipal aux élus conformément, notamment, à l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales. Le rapport relate les différentes étapes de la procédure, le candidat retenu et l'économie générale du contrat.

Il ressort de ce rapport précité que l'offre de la SEM des Halles, telle que négociée, s'avère correspondre aux objectifs poursuivis par la Ville et répondre aux besoins des usagers.

S'agissant d'un contrat d'affermage, les investissements sont pris en charge totalement par la collectivité, la SEM des Halles assurant le seul risque de l'exploitation, et ce, pour une période de 6 ans allant de la notification du contrat de DSP jusqu'au 31 décembre 2017.

L'offre de la SEM des Halles, à l'issue des négociations, fait ressortir le versement d'une redevance annuelle à la Ville, décomposée comme suit :

- une redevance fixe de 10 € / an ;
- une redevance variable représentant 80 % de la quote part du résultat courant d'exploitation excédant 3 000 € ; Selon les prévisions retenues dans le compte d'exploitation, la redevance versée à la Ville s'établirait à 38 832 € € sur 6 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le choix du délégataire : la SEM des Halles ;
- approuver le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des Halles de Niort ;
- approuver la grille tarifaire 2012 ;
- autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU